

# INTRODUCTION.

## POUR UNE AUTRE HISTOIRE DES RÉCITS DE SOI

« Alors, écrire des mémoires n'est pas autre chose qu'une reconquête d'identité par laquelle on s'efforce d'échapper à la force de dispersion qui habite l'histoire et le temps. [...] Chacun de nous apprend, au plus près des autres et en réciprocité avec eux, à habiter le monde et à découvrir comment le rendre habitable. La proximité de chacun à soi-même (cette "intériorité") ne se manifeste, ne se maintient et ne s'amplifie que selon le cours de cette cohabitation du monde. Or, s'il y a une chose qui ressort avec force de tes mémoires, c'est l'exigence que nous avons éprouvée à plusieurs reprises de réapprendre à habiter le monde et, par conséquent, de voir se modifier les conditions de notre adhérence à nous-mêmes. »

Entretien entre Dominique et Jean-Toussaint Desanti<sup>1</sup>

### ENFIN ROUSSEAU VINT...

Dans le chapitre qu'il consacre aux écrits personnels dans son *Aventure littéraire du XX<sup>e</sup> siècle*, c'est à regret qu'Henri Lemaître fait une place aux « Mémoires » de Charles de Gaulle (le terme est d'ailleurs employé entre guillemets) et aux *Antimémoires* d'André Malraux. Scrupuleux, l'historien, fait part de ses doutes : « Faut-il rattacher à la littérature autobiographique les œuvres relevant du genre des *Mémoires* ? », et ajoute aussitôt qu'en dépit de l'abondance de « ce genre de récits », nombre d'entre eux « n'ont que de lointains rapports avec la littérature »<sup>2</sup>. Comme la plupart des spécialistes des récits de soi, Lemaître privilégie les textes à la première personne en s'autorisant

---

1. « Entretien final avec Jean-Toussaint Desanti », dans Dominique Desanti, *Ce que le siècle m'a dit. Mémoires* (1997), Paris, Hachette Littératures, 2009, p. 912-913.

2. Henri Lemaître, « Vers la libération autobiographique », dans *L'Aventure littéraire du XX<sup>e</sup> siècle, deuxième époque, 1920-1960*, Paris, Bordas, 1984, p. 485.

d'une lecture finalisée : celle de la progressive et irréversible conquête du modèle autobiographique. Quelques prémisses, telles *Les Confessions* de saint Augustin, puis l'apparition au XVIII<sup>e</sup> siècle du genre, sous l'effet d'un double processus d'autonomisation et d'intériorisation : enfin Rousseau vint... Il n'est que de poursuivre en égrenant les noms des héritiers les plus dignes de la révolution initiée par Jean-Jacques, nourrie ensuite de tous les apports de la psychologie moderne, en particulier de sa variante psychanalytique – André Gide, Jean-Paul Sartre, Michel Leiris... Dans ce contexte, il va de soi que rien n'est dit des textes manifestement étrangers à la visée introspective. Un tel cadre métagénérique se suffit : le déploiement de l'autobiographie y tend à l'expression de soi comme à la mise en cause de ses conditions d'exercice : *Roland Barthes par Roland Barthes* constitue de ce point de vue à la fois un modèle et une limite dans l'entreprise d'exécution (au double sens de ce terme) engagée.

Trois conditions semblent ainsi requises à l'évocation de son existence au XX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, ne rien cacher, à commencer par ce que les conventions sociales exigent que l'on taise – Rousseau et Gide en ont fourni de célèbres exemples. Ensuite, ne pas être dupe des illusions qu'alimente inévitablement toute autonarration – Montaigne et Sartre ont amplement démontré qu'un individu ne saurait se dire tout entier et que son prétendu destin n'est en réalité qu'un scénario de vie, profondément ancré en lui, fixé par sa classe, inculqué par sa famille, fixé par sa classe, étayé par sa culture. Enfin, garder à l'esprit qu'un tel projet a pour but d'aboutir non à une quelconque vérité biographique mais à un « texte » – Leiris et Barthes ont poussé très loin l'idée que l'*imaginaire* véhiculé par le passé ne se justifie qu'à condition de se muer en *écriture*, voire de se confondre avec une « ligne de fiction<sup>3</sup> ». *Sincérité, lucidité et littéarité* sont autant d'exigences qui régissent le champ de ce que nous classons désormais sous le terme d'*autobiographie*. Ainsi s'explique le succès contemporain de l'autofiction, dont le propre est

---

3. « Mais le point important est que cette forme situe l'instance du *moi*, dès avant cette détermination sociale, dans une ligne de fiction, à jamais irréductible pour le seul individu, – ou plutôt, qui ne rejoindra qu'asymptotiquement le devenir du sujet, quel que soit le succès des synthèses dialectiques par quoi il doit résoudre en tant que *je* sa discordance d'avec sa propre réalité. » (Jacques Lacan, « Le stade du miroir comme formateur de la fonction du Je », dans *Écrits I* [1966], Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1970, p. 91).

moins de juxtaposer ces trois exigences que de jouer chacune d'entre elles contre les deux autres : l'exigence de sincérité s'y marie, en effet, à une lucidité exacerbée (la conscience qu'un individu ne saurait s'écrire sans s'inventer) au point de s'y renverser, délaissant toute prétention à la référentialité au profit d'un intérêt exclusif pour la composition du texte même, mais sans que l'on sache bien ce qui subsiste de vérité (est-elle dans l'inscription nominale ? dans les faits rapportés ? dans le caractère universel de l'expérience avouée ?) ou de fiction (tient-elle à la présence du sous-titre *roman* ? à la création de circonstances ou de personnages ? aux changements de nom, à l'instar du roman à clefs ?).

Quel intérêt aurions-nous, dès lors, à nous tourner vers le genre des Mémoires ? Les Vies mémorables – et je précise d'emblée que j'emploierai ici *Vies mémorables* ou *Vies majuscules* comme synonymes du genre mémorial – apparaissent à beaucoup comme une survivance des siècles passés, l'archéologie d'un domaine d'expression littéraire qui n'aurait trouvé sa véritable formule et sa dynamique qu'à partir du moment où, de centrifuge, tourné principalement vers l'univers social auquel participe le narrateur de sa propre histoire, celui-ci serait *enfin* devenu centripète. Avec Chateaubriand, les Mémoires auraient connu leur apothéose et leur chant du cygne, magnifiés en une somme qui en aurait épuisé tous les possibles, laissant place ensuite à l'exploration, après la Révolution, du sujet démocratique<sup>4</sup>, dont l'*identité*, dans le cas de l'autobiographie ou du journal intime, ou l'*intégrité*, dans le cas du témoignage, constitueraient le seul horizon. Certes, nul n'ignore qu'il continue à s'écrire des Mémoires et que ceux-ci se paraissent même en très grand nombre à certaines périodes – en témoignent, entre autres, la stabilité d'une collection comme « Le Temps retrouvé », fondée en 1965 au Mercure de France, où les Mémoires occupent une place essentielle aux côtés des journaux, souvenirs, récits de voyage et correspondances<sup>5</sup>, ou encore le succès non démenti jusqu'à présent

---

4. « C'est sous l'influence de trois grands faits que le terme de *Mémoires* a pris son acception contemporaine : l'approfondissement de l'analyse du moi, l'effacement d'un type de pouvoir de droit divin et l'accélération brutale de l'histoire. Trois faits intimement liés entre eux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui ont fixé définitivement le genre, dans sa tradition démocratique. » (Pierre Nora, « Les Mémoires d'État. De Commines à de Gaulle », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, t. I, p. 1403).

5. Le premier titre paru était de Voltaire, *Mémoires pour servir à la vie de Monsieur de Voltaire écrits par lui-même* suivi de *Lettres à Frédéric II*, éd. Jacques Brenner, Paris,

des Mémoires politiques<sup>6</sup>. On s'accorde même sur la valeur littéraire de certains d'entre eux. Non sans résistance néanmoins, ainsi que l'a prouvé la polarisation des débats lors de l'inscription en 2010 des *Mémoires de guerre* (plus précisément de son troisième tome, *Le Salut*) au programme du baccalauréat : contre des enseignants du second degré qui renvoyaient le texte de Charles de Gaulle du côté de l'histoire se sont élevées quelques voix « autorisées » chargées d'assurer que le Général, entré en Pléiade depuis une dizaine d'années, était lui aussi un digne héritier de « Retz ou Saint-Simon » (Max Gallo). Dans les faits toutefois, peu de littéraires s'intéressent aux textes publiés après les *Mémoires d'outre-tombe* et dans les manuels consacrés aux récits de soi, les Vies majuscules se voient strictement cantonnées au canon traditionnel, de Philippe de Commines à Chateaubriand.

Un point rend compte d'une différence radicale : les Mémoires obéissent à une logique de l'honneur, dont la nature est de « demander des préférences et des distinctions », ainsi que Montesquieu l'écrivait dans *l'Esprit des lois* ; à nos yeux, ils sont indissociables d'un régime politique de nature monarchique, capable de suppléer à l'absence de vertu politique par le seul ressort de l'honneur, c'est-à-dire « le préjugé de chaque personne et de chaque condition »<sup>7</sup>. À l'opposé, tout autobiographe fait sien – contre la prétention rousseauiste à l'exclusivité, paradoxalement<sup>8</sup> – l'idée d'une égalité foncière entre les individus, principe

---

Mercur de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1965. Il fut suivi des Mémoires de Goldoni, d'Hortense et Marie Mancini, de Madame de Lafayette, de l'abbé de Choisy, etc.

6. Peu d'hommes politiques ont échappé à ce format : même un ancien président de la République aussi peu « lettré » que Nicolas Sarkozy, qui avait multiplié les récits de vie à valeur programmatique (tel *La France pour la vie* chez Plon en 2016, juste avant les primaires du parti Les Républicains), semble s'être récemment converti à un modèle plus traditionnellement gaullien avec *Le Temps des tempêtes, I* (Paris, Les Éditions de l'Observatoire, 2020), se conformant en cela à une tendance très nette illustrée par Jacques Chirac avant lui (*Mémoires*, Paris, NiL Éditions, t. I, *Chaque pas doit être un but*, 2009, et t. II, *Le Temps présidentiel*, 2011) en France, ou le couple Obama aux États-Unis (Michèle Obama, *Devenir*, et Barack Obama, *Une terre promise*, Paris, Fayard, 2018 et 2020).

7. Montesquieu, *Œuvres complètes*, éd. Roger Caillois, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, 1951, p. 257 et p. 256.

8. On connaît l'*incipit* des *Confessions* : « Je forme une entreprise qui n'eût jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature ; et cet homme ce sera moi. / Moi seul. »

auquel les auteurs de la mouvance existentialiste furent particulièrement attachés, puisque celui-ci découlait de la définition de l'être humain comme conscience vouée à une liberté (donc à une responsabilité) radicale, aussi bien dans *L'Atelier d'Alberto Giacometti* (1958), où Jean Genet fait état du « douloureux sentiment que n'importe quel homme en "valait" exactement [...] n'importe quel autre », qu'en ouverture à *La Force de l'âge* (1960) de Simone de Beauvoir (« si un individu s'expose avec sincérité, tout le monde, plus ou moins, se trouve mis en jeu »), ainsi que dans le célèbre *explicit* des *Mots* de Sartre : « Si je range l'impossible Salut au magasin des accessoires, que reste-t-il ? Tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut toujours et que vaut n'importe qui »<sup>9</sup>. Reste que cette divergence structurante dans le champ des écrits de soi n'implique nullement d'assimiler la logique de l'honneur à l'œuvre dans les *Mémoires* avec les sociétés monarchiques, ainsi qu'on le fait lorsqu'on limite implicitement ce genre à la période d'Ancien Régime. Le récit « d'outre-tombe » de Chateaubriand fut l'un des derniers publiés de manière posthume<sup>10</sup>, mais le vicomte n'a pas accompagné la disparition des Vies mémorables, ainsi qu'il l'a fait pour la civilisation aristocratique à laquelle il restait attaché. En effet, en faisant de l'égalité des conditions un puissant moteur social et politique, la Révolution française a favorisé l'émergence d'un espace public où toute personne est, en droit, autorisée à prendre la parole et à revendiquer un statut. Une autre logique de l'honneur, affranchie (en apparence du moins) de lois de l'héritage, donc des castes, régit les relations entre les individus et les classes en régime démocratique, où la certification de la valeur de chacun dépend toujours du jugement d'autrui, mais se négocie par des voies différentes.

---

9. Jean Genet, *L'Atelier d'Alberto Giacometti*, photographies d'Ernest Scheidegger, Decines, L'Arbalète, 1992, [p. 37-38] ; Simone de Beauvoir, *La Force de l'âge*, dans *Mémoires*, éd. dirigée par Jean-Louis Jeannelle et Éliane Lecarme-Tabone, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2018, t. I, p. 356 ; Jean-Paul Sartre, *Les Mots*, dans « *Les Mots* » et autres écrits autobiographiques, éd. dirigée par Jean-François Louette, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, p. 139.

10. En avril 1836, une société en commandite avait acheté les *Mémoires*, permettant à l'écrivain de se consacrer à leur rédaction, entièrement achevée en 1841, soit sept ans avant sa mort. Mais en octobre 1844, le directeur de *La Presse*, Émile de Girardin, obtint le droit de faire paraître le texte en feuilleton avant sa publication en volumes. En sorte que le saucissonnage du texte dans la presse dura d'octobre 1848 à juillet 1850, retardant la sortie des volumes et entraînant des contrefaçons.

Aussi ne peut-on s'en tenir au pseudo-darwinisme sous-jacent à notre conception des récits de soi et supposer, comme on le lit dans la plupart des manuels consacrés à la question, que tout ce qui s'écrit à la première personne (hors fiction) se subsume, depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au modèle autobiographique.

Loin de constituer une forme générique propre à la société d'Ancien Régime, les Mémoires sont l'une des modalités fondamentales d'expression de soi. Pratiqués de nos jours de manière aussi dense et aussi féconde que l'autobiographie, le journal intime ou le témoignage, ils relèvent d'une grammaire des écrits de soi dont ils sont une pièce maîtresse, cela sans véritable solution de continuité depuis le XVII<sup>e</sup> siècle (en dépit de nettes périodes de déclin, voire de dissolution sous des formes marginales)<sup>11</sup>.

Leur fonction est d'insérer dans une histoire commune l'existence d'un sujet se réclamant d'une certaine représentativité, en raison de sa position sociale, des actions dont il peut se prévaloir ou de la valeur de sa déposition. Par ce geste d'inscription sociale, les Mémoires articulent deux sphères : individuelle – que le sujet soit acteur ou témoin historique – et collective ; le singulier et le communautaire s'y conjoignent par la médiation d'un récit. Alors que l'autobiographe s'adresse à un semblable afin de lui confier un savoir qui lui est personnel, le mémorialiste pour sa part rend compte de soi comme de faits d'intérêt commun ; il ne s'expose aux regards d'autrui qu'en tant que son existence participe plus ou moins directement du groupe auquel il appartient et est, à ce titre, indissociable d'une histoire partagée. Le récit mémorial est l'équivalent, dans l'ordre des pratiques de mémoire, de ce que représente un monument dans la vie d'une société : il fixe aux yeux de la postérité l'histoire telle que les acteurs d'une époque entendent la transmettre

---

11. Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps* (Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2009), ont pour leur part remis en cause cette impression de continuité. À leurs yeux, la tradition mémoriale fut inventée, en France, par ses principaux intéressés (membres pour l'essentiel de l'aristocratie) comme par les historiens et éditeurs de vastes collections à partir des années 1820, attachés à consolider une masse très hétéroclite de textes à visée politique en un genre conçu comme une spécificité française. Fondée, cette lecture constructiviste du genre n'invalide néanmoins en rien la conviction partagée par tous les mémorialistes comme par leurs lecteurs ou commentateurs d'une succession quasi inentamée d'œuvres mémoriales depuis Commines.

à leurs descendants et peut être défini dans un premier temps comme la *reconfiguration narrative du mémorable d'une vie*.

## L'UNIQUE ET LA SÉRIE

Nous n'en avons donc pas fini avec ce que Jacques Derrida a nommé « la loi du genre », c'est-à-dire avec l'écart entre l'irréductible singularité de tout texte littéraire et le mouvement de généralisation qui l'unit à un réseau d'œuvres reliées par une même catégorie. Pas de texte sans genre(s), au singulier ou au pluriel (un même titre pouvant relever de plusieurs genres à la fois), mais « cette participation n'est jamais une appartenance », si bien que toute assignation peut, en droit, être remise en cause et donner ainsi le sentiment que le travail de classification esquissé se poursuivra, toujours en vain. L'effort taxinomique paraît aussi nécessaire qu'interminable et infalsifiable ; il sous-tend chacun de nos commentaires, puisque tout texte est pris dans des généralités dont nous manipulons incidemment les catégories, sans pouvoir néanmoins être systématisé. La raison en est la suivante selon Derrida : l'appartenance à un genre implique fatalement que la « mention de genre », située à la bordure du corpus désigné, lui échappe, selon un axiome de « non-fermeture ou d'incomplétude » qui croise en lui « la condition de possibilité et la condition d'impossibilité d'une taxinomie »<sup>12</sup>. Un tel argument me semble toutefois relever du sophisme et ne permet pas de rendre compte de l'ambiguïté indéniable de la loi du genre dans le cas des récits de soi.

Une autre raison me paraît s'imposer : elle tient au fait que ce domaine foisonnant se trouve écartelé entre deux contraintes antagonistes. D'une part, chaque nom de genre y représente une classe à son tour incluse dans l'ensemble lui-même difficilement situable des écrits de soi – en particulier en français, où aucune catégorie ne semble aussi englobante et aussi neutre que *Life Writing* en anglais, pas même « écrits de soi » que j'emploie ici, mais par défaut, étant donné que ne s'y trouve pas inclus le vaste domaine de la biographie, pourtant étroitement lié. Chaque catégorie s'y trouve donc sans cesse débordée par la concurrence que les sous-genres connexes exercent

---

12. Jacques Derrida, « La loi du genre », dans *Parages*, Paris, Galilée, 1986, p. 264-265.

entre eux. D'autre part, les récits de soi ont pour caractéristique essentielle d'être à la fois des pratiques sociales, plus ou moins répandues selon les époques, et des formes littéraires. C'est la conjonction de ce jeu d'inclusion redoublée et de cette double disponibilité, auprès des usagers ordinaires aussi bien que des écrivains, qui explique le caractère particulièrement retors de la loi du genre en la matière. Difficile en effet d'y prétendre à une quelconque stabilité taxinomique alors que les catégories font l'objet d'un perpétuel réaménagement interne au domaine circonscrit des écrits factuels en première personne et qu'il est impossible de prétendre y fixer des modèles stables, qu'incarneraient de manière exemplaire les œuvres les plus abouties du canon, puisque les pratiques ordinaires qui sous-tendent celui-ci le débordent sans cesse. Une telle instabilité n'en appelle pas moins au maintien de ladite loi : plus la concurrence entre les noms de genre en (co)présence s'accroît, plus il importe aux usagers de dénommer, de classer, de distinguer.

En raison de la valeur accordée aux Vies majuscules au sein de certaines classes sociales, les Mémoires se trouvent plus directement exposés à ce que l'écart entre les pratiques et le statut critique se creuse. De fait, on rédige, on édite et on lit de nos jours beaucoup de textes qui relèvent explicitement ou non, de cette catégorie – certains obtiennent même de grands succès, de scandale, comme *Services spéciaux. Algérie 1955-1957* du général Paul Aussaresses en 2001, ou d'estime, en particulier *Alias Caracalla* de Daniel Cordier ou *Le Lièvre de Patagonie* de Claude Lanzmann, tous deux parus en 2009. Reste que la catégorie « Mémoires » n'y gagne aucune légitimité particulière aux yeux des spécialistes. Considérons rapidement les différentes fonctions qu'exerce ce nom de genre particulier : celles-ci expliquent que, malgré la fécondité d'une telle forme d'autonarration, on puisse rester aveugle à sa présence, et le rabattre sous la catégorie d'autobiographie, devenue l'archigenre de ce champ depuis les années soixante-dix.

Caractéristique de ce que Gérard Genette nomme les titres rhématiques (destinés à donner des indications sur la forme de l'œuvre qu'ils désignent), « Mémoires » s'applique à tout récit dans lequel un individu reconstitue sa vie dans sa condition historique. À strictement parler, cette catégorie est un mixte d'indications formelles – plutôt vagues, puisque rien n'interdit que tout ou partie de ce récit prenne la forme d'un journal ou soit dû à la plume d'un autre, témoin proche (tel le comte de Las Cases pour Napoléon) ou rédacteur professionnel – et d'indications thématiques qui conduisent à attendre de telles œuvres



des révélations touchant la sphère sociale de leur auteur. De plus, les Mémoires ont en propre de pouvoir être employés comme titre par n'importe quel praticien du genre. Si cela est vrai également de « journal » ou de « témoignage », « Mémoires » se suffit plus que ces autres noms de récits de soi et peut désigner à lui seul le récit qu'un individu est amené à faire de sa vie, que ce titre soit le choix de l'auteur lui-même ou qu'il soit imposé rétrospectivement par son éditeur, ainsi que ce fut le cas pour bien des textes de l'époque classique publiés en masse au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Qu'on l'emploie de manière absolue ou accompagné d'un complément du nom (valant comme génitif objectif : *Mémoires de guerre*, ou comme génitif subjectif : *Mémoires de Madame Roland*), il n'est en théorie possible de recourir au titre « Mémoires » qu'une fois dans une existence. En quelque sorte, le fait qu'un individu se livre sous forme d'un bilan ultime et exhaustif<sup>13</sup> prévaut ici, et explique que la catégorie désigne à la fois un ensemble générique tout en valant comme titre de tel ou tel récit mémorial. Il en résulte une extraordinaire disponibilité de la catégorie et, par contrecoup, une extrême ductilité : à la publication, « Mémoires » peut désigner un manuscrit que son auteur n'avait pas pensé ou pas désiré intituler ainsi, servir à classer (dans une bibliographie) un texte étiqueté par exemple « Journal », ou être appliqué à un récit qui relève nettement d'un autre genre (tel le récit d'enfance, clairement autobiographique, de Simone de Beauvoir : *Mémoires d'une jeune fille rangée*, la catégorie valant dans ce cas par antiphrase). Cette pluralité de fonctions entraîne, bien entendu, des dommages : lestée de trop de sens superposés au XIX<sup>e</sup> siècle, où la catégorie connut son apogée, celle-ci fut par la suite délibérément écartée et attaquée pour la conception du sujet dans son rapport aux normes sociales et à l'Histoire qu'elle charria.

S'ajoute à cela le potentiel thématique de cette catégorie, étroitement lié à son origine étymologique. Ainsi qu'André Bertière l'a noté, « mémoires », « avec une minuscule », est initialement « le pluriel du substantif masculin, lui-même dérivé de son homonyme féminin. Un mot modeste, un mot de la langue de tous les jours : pour l'avocat, l'apothicaire ou la maîtresse de maison, un mémoire, c'est un écrit

---

13. En théorie du moins ; dans les faits, rien n'interdit de commencer une carrière par ses *Mémoires*, comme c'est le cas de Guy Debord – voir le chapitre VI, « Une mémoire du genre », p. 207-219.

dans lequel on consigne tout ce qu'on ne doit pas oublier<sup>14</sup> ». De ce lien étroit entre la faculté de remémoration (au féminin singulier), le document, rapport ou bilan consignait ce qu'il faut rappeler (au masculin singulier), le genre des Mémoires (au masculin pluriel), et tout réseau de mémoires collectives (au féminin pluriel) résulte un flottement dont on peut constater les effets dans l'usage du terme *Mémoires* – en particulier l'erreur de plus en plus courante sur le genre grammatical des Mémoires, accordé au féminin<sup>15</sup>. Une telle hybridité, où aux variations en nombre s'ajoute une forme d'androgynie, rend le mot « Mémoires » quasi intraduisible, ainsi que Derrida le notait en ouverture à *Mémoires, pour Paul de Man*<sup>16</sup>. Là se trouve la source aussi bien de certains retours aux origines mêmes du genre, dont les sèmes judiciaires en particulier peuvent être réactivés<sup>17</sup>, mais aussi d'usages de plus en plus métaphoriques de la catégorie, autrement dit de son application élargie à des enquêtes sur des groupes ou sur des phénomènes sociaux dont on désire entretenir le souvenir.

Or, une telle plasticité, tout à l'avantage du genre lorsque ce dernier occupait une place dominante dans la hiérarchie des récits de soi en particulier au début du XIX<sup>e</sup> siècle, a, à l'inverse, joué en sa défaveur à partir du moment où ses fondations se sont fissurées. Ce fut le cas – et ce facteur, décisif, a préparé la concurrence exercée ensuite par l'autobiographie – avec l'instauration progressive d'une méthode historiographique après la défaite de 1870, puisque d'auxiliaires privilégiés de l'historien sous l'impulsion de la génération romantique (Augustin Thierry y voyait « la véritable histoire de France »), les Mémoires sont devenus une simple production académique, reflétant le point de vue biaisé des intéressés. On leur opposa les sacro-saints documents, pièces

---

14. André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 12.

15. J'ai traité de ces flottements entre genre littéraire et genre sexué dans « Le sexe des Mémoires », *Itinéraires : littérature, textes, cultures*, n° 1, « Les Mémoires : une question de genre? », dir. Anne Coudreuse, 2010, p. 13-28.

16. Voir Jacques Derrida, *Mémoires, pour Paul de Man*, Paris, Galilée, 1988, p. 105-106 – je renvoie sur ce point à Jean-Louis Jeannelle, « Peut-on déjouer la loi du genre? Jacques Derrida et le récit de soi spéculaire », dans Bruno Curatolo et Jacques Poirier (dir.), *Le Style des philosophes*, [Besançon], Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 347-358.

17. Il en sera question dans les cas de Céline au chapitre IV (« Chronique des Grands Guignols », p. 135-158) et de Claude Roy au chapitre VI (« Une mémoire du genre », p. 219-233).

administratives, chiffres ou discours d'anonymes, que les historiens se chargeaient en réalité de faire parler. Cette dévaluation s'est aggravée avec l'émergence, à partir de la seconde guerre mondiale, de la figure concurrente du témoin, à laquelle Jean Norton Cru avait donné ses lettres de noblesse en 1929 dans son « essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928 ». Avec les guerres, mondiales puis de décolonisation, le *sujet affecté* a occupé une place toujours plus centrale (en partie au détriment des Résistants naturellement enclins à se faire mémorialistes)<sup>18</sup>, et est devenu à ce titre l'une des sources privilégiées des spécialistes du révolu enclins, sous l'influence de l'histoire des sensibilités ou de la microhistoire, à gager le retour sur le passé sur cette caution existentielle. En perdant le puissant ancrage dont la catégorie « Mémoires » jouissait en tant que matériau destiné à servir aux historiens, voire, durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'histoire spontanément produite par ses propres acteurs et idéale à ce titre, les Vies majuscules ont perdu de leur visibilité.

On n'en constate pas moins une véritable disjonction entre le succès rencontré par le genre en pratique et sa quasi-invisibilité sur le plan critique. Revenons, afin d'en donner une idée, à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : les manuels alors consacrés à ce genre étaient le plus souvent le fait d'historiens, tels Charles Caboché, Charles Normand et Edmond Biré<sup>19</sup>. Côté littérature, on a privilégié une conception extensive de ce type d'écrits de Sainte-Beuve à Émile Henriot. Ce dernier a rassemblé en 1931, aux Éditions de *La Nouvelle Revue critique*, un volume intitulé *Épistoliers et mémorialistes* où, dans un court avant-propos, il indiquait avoir étudié dans de précédents recueils les représentants les plus illustres du genre, nommément : Retz, Saint-Simon, Casanova, Hamilton, Rousseau, Chateaubriand, Benjamin Constant, ou Stendhal – on voit que la catégorie restait, à ce stade encore, particulièrement étendue... Mais si les mémorialistes des siècles classiques occupent encore une large place dans les histoires de la littérature française

---

18. Voir Sarah Gensburger, « Les figures du "Juste" et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation », *Revue française de science politique*, n° 2-3, « Dimension de la socialisation politique », 2002, p. 291-322, et Johann Michel, *Gouverner les mémoires : les politiques mémorielles en France*, Paris, PUF, 2010.

19. Charles Caboché, *Les Mémoires et l'histoire de France*, Paris, Charpentier, 1863, 2 vol. ; Charles Normand, *Les Mémorialistes*, Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1892-1895, 2 vol. ; Edmond Biré, *Mémoires et souvenirs (1789-1830) : la Révolution, l'Empire et la Restauration*, Paris, Victor Retaux et fils, 1895-1898, 3 vol.

de Désiré Nisard, de Gustave Lanson, de Maurice Rat, ou de René Lalou, leurs héritiers sont désormais le plus souvent classés parmi les historiens. Par la suite, toute cette activité critique périclité. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, *Mémoires* n'est progressivement plus employé qu'à titre de contrepoint d'*autobiographie*, comme c'est le cas chez Georges Gusdorf ou chez Georges May<sup>20</sup>, qui s'intéressent à ce que le premier nomme les « écritures du moi ». Placés en regard du modèle introspectif, les récits de Vies mémorables apparaissent, désormais, comme une forme imparfaite de manifestation de soi : à l'issue d'un colloque consacré aux Mémoires (implicitement limités aux siècles classiques), Jean Mesnard n'hésitait pas à conclure à leur disparition au profit de « nouveaux genres »<sup>21</sup>. Privée de son soubassement historiographique, la catégorie critique s'est donc peu à peu circonscrite, dans l'histoire des récits de soi, au contexte socioculturel des sociétés aristocratiques d'Ancien Régime et au succès, après la Révolution et l'épopée napoléonienne, d'une histoire de facture littéraire<sup>22</sup>. Cette trame évolutive a imposé sa puissante grille de lecture, réorganisant l'ensemble des données disponibles en fonction d'une dynamique implacable. Dans la bibliographie critique proposée par Philippe Lejeune en 1971, l'entrée « Mémoires » a disparu : les études qui leur sont consacrées se trouvent réparties dans les rubriques « Histoire », plus précisément « Époque classique » et « Inventaires »<sup>23</sup>.

---

20. Georges Gusdorf, *Lignes de vie*, t. I, *Auto-bio-graphie*; t. II, *Les Écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1990 et Georges May, *L'Autobiographie* [1979], 2<sup>e</sup> éd., Paris, Presses universitaires de France, 1984.

21. Jean Mesnard, « Conclusion. Les Mémoires comme genre », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (dir.), *Le Genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 370.

22. C'est l'interprétation qu'avance, par exemple, un ouvrage où était évoqué, à l'article « Mémoires », le succès particulier du genre au xviii<sup>e</sup> siècle : « En se démocratisant, le genre s'est rapidement rapproché de l'autobiographie, vraie (Rousseau, *Confessions*, 1782) ou fictive (Marivaux, *Le Paysan parvenu*, 1735; Prévost, *Mémoires et aventures d'un homme de qualité*, 1729-1731), rejoignant ainsi souvent le roman à la première personne, alors en plein développement » (« Mémoires », dans Hendrik van Gorp, Dirk Delabastita et al. (dir.), *Dictionnaire des termes littéraires* [1998], Paris, Champion, 2001, p. 298) – l'abbé Prévost avait quant à lui choisi le terme *Mémoires*, mais qu'importent les usages lexicaux en vigueur à l'époque!

23. Philippe Lejeune, *L'Autobiographie en France*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 1998, p. 112-122.

## NOUS AUTRES, DARWINIENS...

On comprend dès lors que la théorie du pacte ait fini par gêner la réflexion sur les écrits de soi en hypostasiant, en un modèle indûment étendu à toutes les formes connexes, des traits génériques qui valent avant tout pour l'autobiographie. Michel Murat a très justement rappelé que le pacte en tant que concept pragmatique excède son objet même, formé par un « nœud éthico-psycho-sexuel, où la morale, la conscience et le désir s'enchevêtrent<sup>24</sup> », et qu'on ne saurait étendre impunément aux chroniques, aux témoignages ou aux Mémoires dont les conditions de genèse et les finalités sont tout autres. Sous couvert de formalisation, c'est un certain corpus qu'on a ainsi valorisé et érigé en modèle à l'aune duquel juger toutes les autres productions – de la portée normative ainsi accordée au pacte dit « autobiographique » a notamment découlé une visibilité accrue des œuvres qui répondaient aux critères implicitement retenus.

Soulignons ce que l'hypertrophie de l'autobiographie a de paradoxal. Il se trouve, en effet, que Philippe Lejeune avait anticipé les limites de sa propre théorie dans un article fondamental : « Autobiographie et histoire littéraire ». Relisant l'étude de Charles Caboche, *Les Mémoires et l'histoire en France* (1863), il y soulignait l'inertie qui menace toute réflexion en la matière, puisque le découpage d'un objet déterminé, la quête d'invariants, le désir normatif redoublé par l'attachement affectif à l'objet étudié conduisent le théoricien à essentialiser ce qui participe en réalité d'une histoire plus fluide et plus complexe, autrement dit à rejeter dans l'ombre tout ce qui excède le modèle élaboré<sup>25</sup> – les écrits intimes dans le cas de Caboche, ou les écrits « égohistoriques » dans le cas du pacte autobiographique. En la matière, l'effet de survalorisation d'un modèle au détriment des autres est inévitable. Dans l'idéal – et Lejeune s'est toujours fait l'avocat d'une telle approche –, il conviendrait d'entreprendre une recherche collective, prenant en compte non

---

24. Michel Murat, « Une certaine idée de la littérature », dans Henri Godard et Jean-Louis Jeannelle (dir.), *Modernité du « Miroir des limbes » : un autre Malraux*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 21. Voir également Michel Murat, *Le Romanesque des lettres*, Paris, Corti, coll. « Les Essais », 2017, p. 289-294.

25. Voir Philippe Lejeune, « Autobiographie et histoire littéraire », *Le Pacte autobiographique* [1975], nouv. éd. augm., Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points essais », 1996, p. 311-341.

seulement tous les noms de genre attestés dans une langue, mais également les variations observables entre les taxinomies génériques selon les pays, et s'appuyant sur un travail de recension bibliographique afin de mesurer les évolutions dans les usages en cours à chaque époque. De fait, Lejeune a pour sa part délaissé dès la fin des années quatre-vingt l'approche strictement poétique pour se tourner du côté de la génétique des textes à la première personne d'une part, et du champ immense des écritures ordinaires de l'autre – plus particulièrement du côté du journal intime, dont il a plus récemment exploré les origines, entre 1750 et 1815. À ses yeux, en effet, il ne suffit pas de s'en tenir aux textes publiés ; seuls les usages concrets des diaristes permettent de rendre réellement compte de « l'écriture du jour »<sup>26</sup>. Paradoxalement, ses héritiers continuent à discuter sans fin des termes du fameux pacte, généralement afin d'en examiner les exceptions, en particulier le roman autobiographique et l'autofiction. La quête de catégories ou des lois générales de la grande époque de la poétique se trouve renversée en une quête des impasses ou des transgressions indirectement suscitées par le pacte lui-même. Là où Philippe Lejeune cherchait à ses débuts une structure abstraite et générale derrière les textes considérés, nous nous évertuons à prendre ladite structure en défaut, comme si ce qui transcende les textes et permet de les lire conjointement importait moins désormais que de valoriser chacun d'entre eux à titre d'exception à la règle commune.

Une relance des études sur les récits de soi n'est donc possible qu'à condition d'échapper à l'évolutionnisme sous-jacent à beaucoup des travaux consacrés aux écrits de soi. Ceux-ci forment, en effet, un *continuum* dont tous les éléments sont solidaires. Aucun modèle d'auto-narration n'est pensable isolément, selon des lois qui ne vaudraient que pour lui. Tous (autobiographie, Mémoires, journal, souvenirs, témoignage) fonctionnent en réseau, selon une dynamique de concurrence et d'influence réciproque incessante, véritable condition de leur vitalité. Aussi est-il vain de multiplier les noms de genre inédits : « roman du Je », « autofabulation », « autonarration »... Une telle surenchère est inévitablement biaisée par la lutte pour le renouvellement théorique que le champ universitaire impose à ses membres. L'essentiel tient aux interactions qui existent entre les principaux noms de récit de soi

---

26. Voir l'URL : <<http://www.autopacte.org/Origine.html>> (lien consulté en mai 2024).

– interactions d’autant plus complexes à saisir qu’il n’y a pas forcément coïncidence, nous venons de le voir, entre les différents niveaux d’appréhension de chaque genre (à la fois catégorie, titre ou modèle de composition dans le cas des Mémoires). Selon le niveau auquel on se place, les effets produits par les genres coprésents peuvent s’avérer plus ou moins déterminants. Une telle approche revient à délaissier la réflexion taxinomique pour s’attacher aux modulations génériques, autrement dit aux variations observables dans un ensemble constitué en réseau, démarche décisive en ce qui concerne les récits de soi libres de toutes régulations : là où, pour la fiction, la poésie ou le théâtre, les écrivains ou les critiques légifèrent plus ou moins directement, orientant l’identité et la hiérarchie des genres par leurs discours d’accompagnement (paratextes, manifestes, essais critiques), les écrits de soi échappent pour partie à la sphère littéraire, au sens restreint du terme, et se trouvent soumis aux variations complexes des pratiques de narration à la première personne.

## MODALITÉS DE REMÉMORATION

Aussi me semble-t-il intéressant de repérer, à l’intérieur des récits de soi, différentes postures génériques. Par « posture », il faut entendre à la fois les *conditions techniques et sociales* dont part l’individu qui entend raconter son existence, son *positionnement* par rapport aux modèles disponibles qu’il peut reconduire passivement ou dont il peut au contraire se démarquer, enfin l’*image de soi* qu’il livre à travers son récit et qui lui confère une certaine « contenance ». L’exercice d’une telle posture est particulièrement évident dans le cas des Mémoires, puisque le genre implique que l’auteur dispose d’un certain capital (du fait des fonctions qu’il a exercées, des actions dont il peut se prévaloir ou de la notoriété symbolique qui est la sienne), qu’il s’inscrive dans la continuité d’une longue tradition (en sacrifiant aux *topoi* des Vies majuscules ou au contraire, mais cela est plus rare, en déjouant les attentes du public) et surtout en adoptant, dans son récit, une attitude à laquelle sont liées certaines valeurs clés de l’entreprise de justification que représente tout récit mémorial. Ainsi le mémorialiste se doit-il de convoquer la *fidélité*, puisque, contrairement à l’autobiographe astreint à une exigence de *sincérité*, il s’efforce de corriger sa réputation en faisant converger le sujet remémoré aux différentes étapes de sa vie et l’instance

mémoriale qui en gère la mise en scène, de manière à convaincre de l'extrême cohérence de son parcours (même s'il s'agit bien entendu avant tout d'un effet d'optique permis par l'acte de remémoration)<sup>27</sup>. De manière plus manifeste que dans le cas de l'autobiographe ou du témoin, le mémorialiste adopte une posture : il fait état d'un crédit préalable à son récit, recourt aux dispositions d'un modèle littéraire dont les combinaisons ou les prédécesseurs sont bien connus du public, et donne à voir une manière d'être, un type de comportement dont il tire toute sa crédibilité.

Cela vaut bien entendu mais en partie toutefois pour les genres connexes : à chaque fois, il s'agit de trouver un équilibre entre une image de soi préalable, des conditions d'énonciation et un *ethos* construit à travers la mise en récit de son existence. La comparaison avec l'autobiographie et le témoignage s'avère, là encore, très éclairante. J'ai distingué, dans *Écrire ses Mémoires au XX<sup>e</sup> siècle*, les « Vies mémorables » – Mémoires et souvenirs –, les « Vies réfléchies » – autobiographies, autoportraits, autofiction – et les « Vies bouleversées » – témoignages –, le journal se distribuant quant à lui selon l'objet que le diariste se donne, mais relevant le plus souvent du deuxième groupe. Dans chacun des cas, l'auteur part d'un capital radicalement différent : si le mémorialiste s'autorise de son passé, de ses fonctions ou de son crédit symbolique, l'autobiographe est justifié à entreprendre son récit par l'autoanalyse à laquelle il se soumet et le gain psychologique ou existentiel que les lecteurs pourront en tirer, alors que le témoin se voit imposer le passage à l'écriture par les événements traversés – dans son cas, il s'agit d'une entreprise de réparation dont les causes premières ne sont pas dues à sa volonté, mais à un événement subi, et d'ordre souvent traumatique. De même le positionnement par rapport aux modèles disponibles est-il très différent, puisque là où le mémorialiste privilégie le plus souvent la référence à ses prédécesseurs (moins par allégeance que par un procédé rhétorique proche de la fausse modestie : débiter par une déclaration d'incompétence de manière à bénéficier, quitte à s'en prétendre indigne, de cette compagnie prestigieuse), l'autobiographe

---

27. Sur ces deux composantes narratives des récits mémoriaux, à savoir l'individu tel qu'il existait à telle ou telle époque et l'instance responsable de la mise en scène du récit et juge de tout ce qui nous est rapporté, voir Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XX<sup>e</sup> siècle : déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 2008, p. 359-365.



et plus encore le témoin doivent apparaître comme à l'origine de leur récit, le premier pour en accentuer l'accent de sincérité, le second du fait même de la scénographie propre au genre, par laquelle le témoignage brise un consensus social, se veut une prise de parole que rien ne préparait et appelle à corriger un oubli ou un silence. Le témoin s'engage sur la seule foi de son intégrité personnelle et cela afin de corriger une opinion publique faisant autorité. Ses conditions d'exercice – le sentiment d'urgence à l'origine du témoignage, l'émotion que celui-ci engage, l'appel à réparation adressé au public – expliquent la relative fragilité du modèle : parce qu'il ne choisit pas d'écrire pour répondre à un désir de statufication de soi ou d'introspection, chaque témoin semble redécouvrir pour son propre compte le genre, comme s'il s'agissait moins d'un modèle que d'une nécessité à laquelle l'avait conduit l'expérience historique traversée<sup>28</sup>. Une dernière distinction, touchant le public visé, en découle : alors que le mémorialiste s'adresse à un groupe social ou à une communauté nationale, l'autobiographe instaure un dialogue entre deux subjectivités – l'auteur y fait part de sa singularité à un lecteur auquel il s'adresse comme à un égal et qu'il invite à se reconnaître à travers lui-même –, et le témoin (le plus œcuménique de ce point de vue) interpelle l'ensemble de ses semblables sur les faits qui ont marqué son existence.

Ainsi envisagés, les types d'écrits de soi obéissent à des stratégies qui valent comme repères, quand bien même elles ne permettent pas de décider du statut de chaque texte en particulier – *La Force de l'âge* (1960) et *La Force des choses* (1963) sont plus souvent lus comme des récits autobiographiques que comme des Mémoires (je ferai l'inverse), et le deuxième volume, *La Force des choses*, comporte de longs extraits de journal intime. Sur ce point, il importe moins de trancher que d'examiner les interférences entre ces différentes modalités.

Rouvrir le champ des écrits de soi : voici un programme conforme, en un sens, aux vœux de Philippe Lejeune qui avait très tôt lancé de vastes inventaires (quand bien même il les plaçait sous le signe de l'*autobiographie*)<sup>29</sup>. Il y a là un programme collectif qu'il importe de mener qui parallèlement dans différentes langues, étant donné que les interactions permanentes entre les multiples noms de genre au sein

---

28. Sur le genre du témoignage, je renvoie à Jean-Louis Jeannelle, « Pour une histoire du genre testimonial », *Littérature*, n° 135, septembre 2004, p. 87-117.

29. Voir <<http://www.autopacte.org/inventaire1.html>> (lien consulté en mai 2024).

du *continuum* des écrits factuels à la première personne varient de manière très significative d'un domaine linguistique à l'autre. Un tel programme vaudrait pour les décennies à venir, et cet essai ne peut y prétendre. Je m'en tiens ici – au risque de tomber à mon tour sous le coup des illusions dont se bercent tous les spécialistes à l'égard du genre auquel ils s'attachent – au cas des Vies mémorables. J'ai pour seule défense le caractère stratégique de ce genre dans le champ des écrits de soi, où les Mémoires constituent, avec l'autobiographie, l'un des deux pôles du vaste *continuum* dont il vient d'être question, puisque tous deux permettent d'en appréhender, par aimantation ou répulsion, la plupart des modèles coprésents.

### LE « MANDAT MÉMORIAL »

Le parallèle tout juste esquissé avec l'autobiographie et le témoignage le montre : les Mémoires se distinguent en priorité par deux conditions, situées en amont et en aval du geste d'écriture même, à savoir l'autorité préalable que suppose un tel geste et le public auquel l'auteur s'adresse. Un récit mémorial est enté sur une identité publique qui préexiste à sa mise en forme, et dont il s'agit de ressaisir le cours, les moments les plus saillants et la valeur aux yeux des lecteurs, là encore sur un mode particulier puisqu'en tant qu'elle participe au domaine des affaires publiques (depuis les charges les plus officielles jusqu'à la sphère variable de l'opinion), l'existence narrée constitue l'un des vecteurs par lesquels les contemporains et leurs successeurs donnent sens au révolu. À ce titre, les Vies majuscules ont pour véritable noyau un *mandat mémorial*.

Si le modèle du pacte implique une homogénéité structurale entre l'énonciateur et ses destinataires, ou plutôt chacun d'entre eux, au sens où tous peuvent faire l'expérience de se reconnaître dans le récit qui leur est proposé, le mandat implique une relation plus unilatérale. Un mandat repose, en effet, sur un processus de délégation ou de procuration par lequel un individu reçoit le pouvoir de faire quelque chose au nom de son mandant ou transmet à une autre personne (ou à un groupe) la possibilité d'agir à sa place. Il construit en quelque chose une chaîne de représentation, fait circuler une forme d'autorité, réelle ou symbolique. Le pacte suppose un engagement qui contraint un sujet vis-à-vis de ses égaux ; le mandat repose sur un processus de

représentation par lequel un pouvoir s'exerce en passant d'un individu à ceux auxquels il s'adresse. Or, les destinataires du mémorialiste ne sont pas, je le disais, ses semblables, mais un groupe, plus ou moins large, qui se confond au plus vaste avec sa communauté nationale. Cette circulation de l'autorité me semble être au fondement des Mémoires, dont l'auteur est à la fois *mandataire* d'un pouvoir qu'il a reçu en raison soit de ses fonctions exercées, soit de ses actions passées, soit encore de ce dont il s'est rendu le témoin au cours de sa vie, mais également le *mandant* après de la communauté (restreinte ou vaste, présente et à venir) à laquelle il s'adresse, afin de lui confier la mémoire de son existence, plus précisément de ce dont celle-ci est porteuse – une expérience de vie qu'accompagnent un savoir et les valeurs qui lui sont liées. D'une manière générale, le mémorialiste écrit parce qu'au cours de son existence, il s'est vu confier une fonction ou une charge symbolique (que celle-ci relève de son activité politique, professionnelle, culturelle, ou d'événements qu'il a pu observer<sup>30</sup>), qu'il entend confier à son tour à la collectivité à laquelle il appartient – et par-delà à la postérité elle-même.

On ne saurait négliger cette délégation d'autorité, liée aux responsabilités autrefois exercées, au bilan de vie reconstitué ou plus simplement aux valeurs qui se dégagent d'un parcours : celle-ci justifie l'acte d'autonarration de la part du mémorialiste et place les lecteurs en situation de recueillir l'héritage qui leur est confié. À l'origine et au terme d'un récit de Vie mémorable, il y a bien le geste d'*agir au nom de...* : un individu fait état, publiquement, des mobiles qui ont conduit son existence et appelle ses destinataires à être les dépositaires des principes auxquels il a su se montrer fidèle. À ce titre, on peut parler des Mémoires comme des *vies instituées*, quel que soit le caractère « officiel » de l'existence en question – cette modalité n'étant pas réservée aux hommes politiques ou aux militaires et en droit, chacun peut s'y adonner, à condition du moins d'envisager son passé comme traversé par une ligne de force l'autorisant à confier sa vie à la mémoire des membres de sa communauté.

---

30. Contrairement au témoin qui a subi les faits dont il a été plus ou moins directement victime, le mémorialiste devient l'observateur privilégié de certains événements en raison de son parcours et de ses choix (choix de carrière, idéologiques ou existentiels), en charge de ce fait non seulement de leur interprétation mais également de leur diffusion.

C'est bien ce phénomène d'institution qui heurte aujourd'hui notre sensibilité, modelée par d'autres gestes d'autonarration tels l'autobiographie, le témoignage ou l'autofiction. L'exercice d'une autorité nous apparaît – je reviendrai sur ce point dans la deuxième partie de cet essai – invariablement monolithique et suspect, cachant mal l'intention de manipuler les lecteurs en leur imposant un récit de vie rigide, coupable de complaisance, voire soucieux exclusivement des faveurs de la postérité. Nous réduisons le mandat à une sorte de contrat, politique, moral ou symbolique dont le mémorialiste se prévaut et qu'il imposerait à ses lecteurs. Ce que nous avons en quelque sorte perdu de vue, c'est que celui-ci autorise également quelqu'un à reconstituer un passé vécu en commun avec les membres de sa génération, à trouver dans sa vie les ressources nécessaires, les capacités suffisantes pour en faire un point de vue privilégié sur un passé étendu par capillarité à toute une collectivité. À faire, en quelque sorte, de son parcours (là précisément se déploie le geste d'institution) un cadre d'appréhension partagé des événements vécus par une génération et propre à alimenter leur sentiment d'appartenance à une même époque. L'attention portée à ce geste conduit à envisager le genre d'une tout autre manière et à y déceler l'élaboration d'un *mémorable*. Car les Mémoires sont avant tout un récit où *un individu se raconte dans sa condition historique* et vise moins la connaissance de soi que *l'accord de ses contemporains ou de ses successeurs sur la représentativité historique et la rectitude de son parcours de vie*.

L'enjeu véritable des Mémoires tient, par conséquent, à l'articulation de deux lignes temporelles : celle d'une existence dans sa singularité et celle d'une époque, qu'elle soit restreinte à des événements dramatiques comme une guerre ou étendue aux décennies traversées par une génération. Chacune d'elles représente ainsi le pendant d'une élaboration dynamique : si les événements vécus en commun offrent un *contexte* dont les repères sont bien connus et servent de support à la reconstitution d'une vie, celle-ci vaut en retour comme *perspective* pour donner sens à la vie publique partagée à laquelle elle offre d'innombrables ressources de configuration. C'est en effet à l'*échelle d'une vie* qu'il est possible de faire apparaître la *physionomie d'une époque*, selon un effet de *réverbération* d'un destin sur son temps et réciproquement d'un temps (siècle ou période circonscrite) sur une existence : les circonstances d'une entrée dans l'espace public, les décisions effectuées à quelques moments déterminants, les prises de

position assumées par la suite, les bifurcations que chacun peut opérer à un moment ou à un autre, les contradictions mêmes qui apparaissent peu à peu chez une même personne, tous ces moments où se mêlent dans une existence des circonstances, des délibérations et des valeurs, représentent autant de carrefours, d'embranchements qui, entrecroisés au cours des événements, permettent d'en éclairer le sens. De l'entrelacement entre d'un côté les points d'attache ou les modulations d'une vie, de l'autre le cadre d'une époque résulte un effet de synthèse plus ou moins éclairant, selon l'exemplarité que l'auteur sait tirer de leur mise en récit. Transmettre le *mémorable d'une vie* exige de susciter une forme d'accord sur la représentativité de celle-ci, de l'élargir aux dimensions d'un passé subi mais continuellement dépassé à la faveur des choix opérés (voire de l'absence de choix), et ainsi d'en partager les facteurs d'intelligibilité. Le mémorialiste est un *sujet capable*, dont la *courbe existentielle* dessine, par ses options, ses scansion et ses qualités revendiquées, un point de vue à partir duquel il devient possible de (se) raconter, certes de manière orientée, le passé vécu en commun. Au cœur du genre mémorial se trouve ainsi ce mandat dont un sujet revendique avoir eu la charge au cours de son existence et qu'il entend transmettre à ses lecteurs. C'est à ce titre qu'un individu s'est cru bon d'opérer un travail de sélection, de configuration et de perpétuation de souvenirs partagés qui lui sont propres mais sur lesquels il espère de la part de ses contemporains et de ses successeurs un accord aussi large que possible.

## OU SITUER LE « TEMPS DES MÉMOIRES » ?

En 1920, Albert Thibaudet nomma « temps des mémoires » cette période de décantation consécutive aux événements historiques, avant leur examen distancié par les historiens. Pour chacun d'entre nous, ce « qui nous individualise c'est notre passé, c'est notre ensemble de mémoire et d'habitude » ; de même une époque traversée par les membres d'une société se dessine-t-elle peu à peu par incorporation des grandes destinées qui se sont imposées à l'attention des contemporains. Entre l'agitation du moment et le retour à froid des historiens, les témoignages des principaux acteurs offrent leur lot de révélations. Des révélations conditionnées toutefois, l'autorité dont jouit un mémorialiste valant en même temps comme autorisation, donc comme limite

à sa liberté de divulgation – de fait, le statut qui confère par exemple au récit d'un homme politique son intérêt soumet en même temps son auteur à une certaine obligation de réserve.

D'où vient alors, se demandait le critique de *La Nouvelle Revue française*, que le parcours biographique de certains écrivains offre un cadre d'appréhension du passé plus large et plus consensuel que celui d'hommes politiques ou de généraux, pourtant responsables des destinées du pays? Il est de fait que le passé d'écrivains comme Chateaubriand ou Maurice Barrès se double, précisait-il,

« de notre passé de lecteur, du passé que nous leur apportons comme lecteurs de leurs œuvres et qui, nous mettant de plain-pied avec eux, nous fait aborder les souvenirs de leur vie littéraire en portant, derrière nous, cette même vie littéraire dans nos souvenirs. Ils partagent ce privilège avec les hommes politiques, qui ont vécu comme eux en public, et dont la vie est incorporée à celle du public [...]»<sup>31</sup>.

En s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles le public, après la Grande Guerre, privilégiait les Mémoires des « gens de lettres » sur les tenants officiels du genre (gouvernants ou officiers en particulier), Thibaudet éclairait le surinvestissement biographique dont ont bénéficié les écrivains au tournant du siècle sous l'effet du mythe du génie romantique et de l'autonomisation du champ littéraire. Par contraste, il soulignait aussi la perte considérable de prestige subie de manière irrémédiable par les Mémoires d'État et les Mémoires de guerre, paradoxalement au lendemain d'une grande victoire. Diagnostic essentiel en ce qu'il révélait une indéniable mutation du genre, dont la longue tradition politique, de Commines à Napoléon I<sup>er</sup>, en passant par Richelieu, Retz ou Talleyrand, ne surviva au xx<sup>e</sup> siècle qu'en seconde ligne. Celle-ci sera certes réactivée avec éclat par les *Mémoires de guerre* puis *d'espoir* (inachevés) du général de Gaulle, mais de manière assez isolée : on ne saurait placer sur le même plan les *Mémoires du maréchal Joffre* (2 volumes, 1932, parus de manière posthume), *Au service de la France* de Raymond Poincaré (10 volumes, 1926-1933), *Mes mémoires* de Joseph Caillaux (3 volumes, 1942-1947 – le dernier

---

31. Albert Thibaudet, « Mémoires » (septembre 1920), dans *Réflexions sur la littérature*, éd. Antoine Compagnon et Christophe Pradeau, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2007, p. 461.

tome, *Clairvoyance et force d'âme dans les épreuves, 1912-1930*, a paru de manière posthume), les *Mémoires* de Jacques Duclos (6 tomes, en 7 volumes, 1963-1973), ou encore *Le Pouvoir et la Vie* de Valéry Giscard d'Estaing (2 volumes, 1988-1991), pour ne rien dire de la longue théorie des fidèles (ou moins fidèles) du Général (Jean Charbonnel, Raymond Marcellin, Gaston Paleswski, Michel Debré...) <sup>32</sup>.

Albert Thibaudet avait parfaitement saisi le processus par lequel, autrefois domaine privilégié de l'écriture du pouvoir – qu'une telle tradition soit inhérente à la conception française de l'État et de l'identité nationale, ou qu'il s'agisse à l'inverse d'un mythe idéologico-littéraire fixé lors la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>33</sup> –, les *Mémoires* ont, après Chateaubriand, pour partie basculé du côté des Lettres. Plus que chez les dirigeants (dans le civil ou au milieu des combats), c'est désormais chez les écrivains que se repère ce phénomène d'incorporation auquel tendent les Vies mémorables : leur destin s'y noue étroitement au passé partagé du public, servant ainsi de fil conducteur pour appréhender une époque, ses repères historiques, ses contours singuliers, ce qui en détermine les grands traits. Passage de relais crucial pour un genre qui perdait peu à peu sa fonction d'auxiliaire attiré de l'histoire au profit des documents.

Ce qui s'est vu remis en cause après Chateaubriand et durant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, c'est l'idée même qu'existe un « temps des mémoires », admis de tous. Tout en étant largement pratiqué, le genre a, depuis lors, perdu sa centralité, et peu à peu disparu en tant que catégorie couramment employée pour désigner les récits couvrant toute une existence en diachronie et en synchronie (autrement dit sur le plan privé comme sur le plan public).

Mais l'a-t-il perdu définitivement ? Un indécrottable évolutionnisme nous incite à le penser.

---

32. Seul Georges Clemenceau s'est montré en mesure, avec *Grandeurs et Misères d'une victoire* en 1930, de redonner aux *Mémoires* d'État un certain lustre, trop tard néanmoins, puisque trois ans plus tard, l'arrivée de Hitler au pouvoir allait priver de sens tout débat sur le traité de Versailles (voir *Écrire ses Mémoires au XX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 85-87).

33. Sur cette alternative, voir d'un côté, Pierre Nora, « Les *Mémoires* d'État. De Commynes à de Gaulle », *art. cit.*, p. 1383-1427, et de l'autre, Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, « Malheurs du témoin, beauté du témoignage : la question des "*Mémoires*" du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire, littérature, témoignage*, *op. cit.*, p. 23-88.

Or, notre intérêt exclusif pour les écrits introspectifs nous cache aujourd'hui encore que l'expression du mémorable a pleinement retrouvé sa fonction, à l'articulation de l'histoire et de la littérature, au beau milieu du siècle. La guerre civile larvée suscitée par l'Occupation, puis l'épuration, ainsi que sa réactivation lors de la guerre d'Algérie, ont rétabli durant les années cinquante et soixante les conditions de ce que Thibaudet nommait le « temps des mémoires », l'exacerbation des conflits, militaires aussi bien qu'idéologiques, ayant en effet conféré aux existences des principaux acteurs un rôle décisif dans l'appréhension du passé récent. On a jusqu'ici ignoré la fonction essentielle impartie au *mémorable* au beau milieu du siècle ; dans la première partie de cet essai, « Des vies à l'échelle de l'Histoire », j'en montrerai l'ampleur par l'examen de trois figures à travers lesquelles le mémorable a pris forme après la guerre : le *militant* (Victor Serge), le *dirigeant* (le général de Gaulle) et l'*intellectuel·le* (Simone de Beauvoir).

Cette réactivation du mémorable au milieu du siècle n'en contrevenait pas moins à la conception que l'on avait alors de l'écriture de soi, façonnée en priorité sur le modèle autobiographique. Il en a résulté, de la part d'écrivains, une hostilité manifeste à l'égard d'un genre jugé dépassé. La deuxième partie de cet essai, « L'im-posture mémoriale », sera consacrée à ces manifestations d'animosité : stratégique, de la part de Céline, retournant l'arme mémoriale violemment parodiée contre les détenteurs de mémoire officielle – anciens Résistants, communistes et gaullistes –, ou de principe en ce qui concerne Jean-Paul Sartre et Louis Aragon, qui se refusent explicitement l'un et l'autre (pour des raisons différentes) à l'injonction mémoriale, tout en y répondant de manière détournée.

En dépit de cet indéniable discrédit, les Mémoires ont manifesté une extraordinaire adaptabilité et se sont pliés aux évolutions profondes qu'a connues la culture politique depuis les années soixante, en particulier à l'extrême gauche où la mémoire communiste, écartelée entre perspective eschatologique et reconnaissance des crimes staliniens, a contraint ses porteurs à inventer de nouvelles modalités de mémorable, nées de la confrontation à des modèles connexes : l'autocritique, le témoignage et le journal intime. De ces créations hybrides ont résulté des voies originales dont il sera question dans la troisième partie, « Une reconquête du mémorable » : la vague de *récits de désaveu* de la part d'anciens militants communistes, le retour discret de la pratique des *Mémoires feints* dont le modèle a retrouvé une actualité grâce aux



*Bienveillantes* de Jonathan Littell, enfin le recours inattendu au *journal factice* imaginé par Daniel Cordier afin de combler la distance excessive qui sépare tout mémorialiste des faits vécus qu'il rapporte.

À travers ces trois temps du mémorable s'est joué le rapport ambigu que les Français ont entretenu avec leur passé durant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle.